



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

Administration Communale de Leudelange
À l'att. de Monsieur le Bourgmestre
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange



N/Réf. : AEV844xa448a

Dossier traité par : Sophie CAPUS

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2023

Concerne : Avis conformément à l'article 20, point 9) de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets quant au projet du règlement communal de la gestion des déchets de l'Administration communale de Leudelange

Madame la Bourgmestre,

En date du 14 août 2023, nos services ont reçu par courrier datant du 9 août 2023 la demande d'avis relatif au projet du règlement communal de la gestion des déchets de l'Administration communale de Leudelange. Le règlement-taxi n'a pas été soumis pour avis.

Nous l'accueillons favorablement, tenons cependant à attirer votre attention au fait que le centre de ressources mentionné au point 2. de l'article 4 ne dispose pas de l'autorisation nécessaire.

En restant à votre entière disposition, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne MAJERUS

Directrice adjointe

Copie :

- Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – Département Gestion de l'Environnement humain